

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7403243001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7403243001>

Cette annonce a été mise en ligne le **9 avril 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

ALLO TAXIS DE L'HYROME
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000,00
euros
Siège social : 160 Route de Saumur
49680 VIVY
518.265.897 RCS ANGERS

AVIS DE PUBLICITÉ

La société ALLO TAXIS DE L'HYROME sus-désignée a été dissoute par anticipation sans liquidation entraînant la transmission universelle de patrimoine de cette société, par déclaration en date du 04/04/2025 souscrite par la société TDL son associée unique, société par actions simplifiée au capital de 2.000 € euros ayant son siège social 160 Route de Saumur – 49680 VIVY immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 954.060.406.

Cette déclaration de dissolution sans liquidation sera déposée au greffe du tribunal de commerce d'ANGERS.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret no 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ALLO TAXIS DE L'HYROME peuvent former opposition à cette dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'ANGERS.

Pour avis,

La Présidence

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex